

Fonds de solidarité national du football - Covid-19  
Opération de dotation  
des clubs de moins de 100 licenciés »



*À destination des Ligues et des Districts*

Juillet 2020

# Préambule



**Le Comité Exécutif de la FFF a acté, lors de sa séance du jeudi 4 juin 2020, la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité de ses clubs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.**

**Parmi les aides annoncées, l'opération de dotation des clubs de moins de 100 licenciés qui consiste à doter les clubs éligibles de ballons et de chasubles Nike.**



# Objectif



Ce document a pour but de vous apporter toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement de cette opération exceptionnelle, qui devra impérativement être uniforme sur tous les territoires dans un souci de cohérence et de lisibilité auprès des clubs bénéficiaires.



# Clubs éligibles



Tous les clubs affiliés et actifs à la FFF en 2019-2020 et 2020-2021, hors groupements de jeunes et centres de gestion comptabilisant moins de 100 licenciés.

Tout nouveau club démarrant une activité lors de la saison 2020-2021 ne sera pas concerné par cette opération.

**Soit plus de 6 100 clubs**



# Nature de la dotation

CLUBS TRADITIONNELS  
AVEC JEUNES (U6-U13)



20 ballons taille 4



8 chasubles



CLUBS TRADITIONNELS  
SANS JEUNES (U6-U13)



10 ballons taille 5



1 ballon Magia

10 chasubles



CLUBS FUTSAL



10 ballons Futsal



8 chasubles



CLUBS LOISIR



10 ballons taille 5



8 chasubles



# Mode opératoire



Une estimation du nombre de clubs par cible (au regard de la saison 2019-2020) a été réalisée par territoire, afin d'évaluer les quantités de produits à livrer.

Ce sont plus de 80 000 ballons et 55 000 chasubles qui vont être dotés aux clubs.

Fin août dans les Districts de Métropole, et fin septembre dans les Ligues d'Outre-mer, seront expédiés les produits correspondants, charge à eux d'assurer la distribution des dotations aux clubs éligibles de leur territoire.

Liberté sera donnée aux instances de proximité quant aux modalités de distribution.



# Pilotage FFF



Pour tout complément d'informations, merci de contacter :

**Réginald BECQUE**

*Responsable administratif à la Direction de la Ligue du Football Amateur*

Tél : 01.44.31.75.27 – 06.68.21.51.85

Mail : [rbecque@fff.fr](mailto:rbecque@fff.fr)





Juin 2020